

Municipal

Le dix huit cent quatre-vingt-un, le dix tout à midi, le Conseil municipal de la Commune de Combiers, Canton de Couvaille, Charente, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances par autorisation, Préfectorale du 31 Mars 1881. sous la Présidence de M. Chevrie Maire.

Étaient présents: M. Bouys L<sup>e</sup> adjoint, Ducourge, Dallaud, Montois, Camprol, Bardillac, et Chevrie Président.

Absents: M. M. de Lafonds, Beincin, Deluchapt, Berol Thomas, Prieux.

M. le Président expose au conseil de délibérer sur le moyen le plus convenable pour obtenir le terrain nécessaire à l'assiette du chemin N° 11 dans la traversée du bourg de Combiers.

Le Conseil après avoir délibéré a émis le vœu suivant: les propriétaires intéressés nommeront un expert pour établir l'estimation de leurs terrains et poursuivra M. le Préfet de nommer un autre expert, pour l'administratif, et ces deux experts tâcheront de

se contenter à l'amiable pour la dite estimation des terrains.  
 Dans le cas où l'achat à l'amiable ne pourroit pas  
 avoir lieu le conseil se réserve le droit de demander à obtenir  
 les dits terrains par la voie d'expropriation.

Le Conseil demande aussi et que de quelque manière  
 que l'acquisition se fasse, les prix de vente soient pris sur  
 les 400 fr. qui sont en caisse et destinés au chemin N. N.

Fait et délibéré Le Conseil prie aussi M. le Préfet,  
 de vouloir bien que l'entente des experts pût avoir lieu  
 le plus tôt possible afin que l'adjudication, et la construction  
 des travaux aient lieu le plus tôt possible et de la manière  
 la plus convenable.

Fait et délibéré les jours, mois et an sus dits et ont  
 signé les membres présents:

*J. Montois*

*J. Bédouin*

*Président Michel*

*Valaud Sr. Buisson*

*Cambrot*

*S.*

*Theriac*